

# F0.3 - Champs d'application de la certification

Version FR : 1er janvier 2022









# Index

BIENVEN	JE	3
1. INTR	DDUCTION	3
1.1. C	HAMP D'APPLICATION DE CE DOCUMENT	3
2. CHAN	//P D'APPLICATION DE LA CERTIFICATION	4
2.1. P	RINCIPES	4
2.2. C	HAMPS D'APPLICATION GMP+ LIES AUX DOCUMENTS DU SCHEME	4
3. SPECI	FICATION DES CHAMPS D'APPLICATION DE LA CERTIFICATION	9
3.1. P	RODUCTION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX	10
3.1.1.	Production d'aliments composés pour animaux	10
3.1.2.	Production de prémélanges	12
3.1.3.	Production de matières premières des aliments pour animaux	13
3.1.4.	Production d'additifs d'aliments pour animaux	
3.1.5.	Production d'aliments pour animaux domestiques	16
3.1.5	5.1. Aliments composés pour animaux domestiques	16
3.1.5	5.2. Matières premières des aliments pour animaux domestiques	17
3.2. D	ISTRIBUTION	18
3.2.1.	Négoce en aliments pour animaux	18
3.2.2.	Négoce en aliments pour animaux domestiques	20
<i>3.2.3</i> .	Négoce avec des exploitations d'élevage	
3.3. Fo	Durniture de Services de transport et de Stockage	22
3.3.1.	Stockage et transbordement d'aliments pour animaux	22
<i>3.3.2</i> .	Transport routier d'aliments pour animaux	24
<i>3.3.3</i> .	Transport ferroviaire d'aliments pour animaux	25
<i>3.3.4</i> .	Transport fluvial et transport maritime à courte distance d'aliments pour animaux	26
<i>3.3.5</i> .	Affrètement pour le transport d'aliments pour animaux	27
3.4. A	CTIVITES DE LABORATOIRE	32
3.4.1.	Tests en laboratoire	32
<i>3.4.2</i> .	Laboratoire enregistré	33
35 Δ	CTIVITES DE FEED RESDONISIRII ITV	3/





# Bienvenue

Le présent document du Feed Certification scheme vous aide à assurer la sécurité alimentaire dans le monde entier. En répondant aux exigences fixées par GMP+ International, en collaboration avec notre communauté GMP+, nous avons pour objectif de vous aider à obtenir la certification des aliments pour animaux dont vous avez besoin. Veuillez lire attentivement les informations contenues dans ce document.

Faisons en sorte que cela fonctionne ensemble!

# 1. Introduction

# 1.1. Champ d'application de ce document

Ce document donne des informations sur les champs d'application de la certification, qui sont attribués à une entreprise après un audit réussi. Cela fait partie du processus de certification GMP+.

Le chapitre 2 donne un aperçu du lien entre les champs d'application et les principaux documents du scheme.

Le chapitre 3 contient une description plus détaillée des activités qui sont assurées dans le cadre d'un champ d'application spécifique. Il fournit également quelques informations supplémentaires pour chaque champ d'application.





# 2. Champ d'application de la certification

# 2.1. Principes

Les champs d'application de la certification peuvent être caractérisés comme suit :

- a) une description fixe des activités et des produits qui sont garantis dans le champ d'application du Feed Safety Management System d'une entreprise d'aliments pour animaux. Ce format fixe consiste en une activité en combinaison avec un produit ou un service en matière d'aliments pour animaux. Exemple : Production d'aliments composés pour animaux.
- b) respect des normes d'accréditation et de la législation sur les aliments pour animaux.
- c) partie de la certification GMP+ attribuée à une entreprise d'aliments pour animaux après un audit réussi. Les entreprises d'aliments pour animaux qui assurent des activités et fournissent des produits similaires obtiennent le même champ d'application de la certification GMP+.

# 2.2. Champs d'application GMP+ liés aux documents du scheme

Pour chaque champ d'application de la certification GMP+, les documents du scheme (exigences du Feed Safety Management System et/ou spécifications techniques) sont applicables. Dans les tableaux ci-dessous, vous trouverez, pour chaque champ d'application de la certification GMP+, les documents du scheme qui sont applicables.

Lorsque vous lisez ces tableaux, veuillez garder à l'esprit que :

- a) Bien qu'une attention particulière ait été accordée à l'élaboration de ces tableaux, il se peut qu'en raison de vos activités spécifiques, vous deviez également vous conformer à d'autres (parties de) documents du scheme que ceux indiqués dans les tableaux, ou à une législation nationale spécifique. Il incombe toujours à l'entreprise d'aliments pour animaux de sélectionner tous les documents du scheme pertinents et de se conformer à toutes les exigences pertinentes.
- b) Les champs d'application « complémentaires » ne peuvent être attribués qu'en complément d'un champ d'application « de base ». Les champs d'application « complémentaires » sont à considérer comme une spécification supplémentaire de ce champ d'application « de base » ou un champ d'application équivalent provenant d'un autre scheme agréé (TS1.2 Achat).
- c) Il est possible que certaines exigences ne s'appliquent pas en raison des activités spécifiques d'une entreprise certifiée GMP+. Une entreprise certifiée GMP+ peut exclure ces exigences. Les exclusions doivent toutefois être justifiées et enregistrées comme des informations documentées. L'exclusion ne peut, en aucun cas, avoir un impact négatif sur la sécurité alimentaire des activités, processus, produits ou services garantis par un champ d'application de la certification.





d) Les exigences ne peuvent pas être exclues parce que l'entreprise certifiée ne les considère pas comme pertinentes. Par exemple, parce que les clients ne les demandent pas, ou parce que le respect de ces exigences n'est pas une obligation légale ; ou encore parce que l'entreprise certifiée se considère comme trop petite.



Version FR: 1<sup>er</sup> janvier 2022

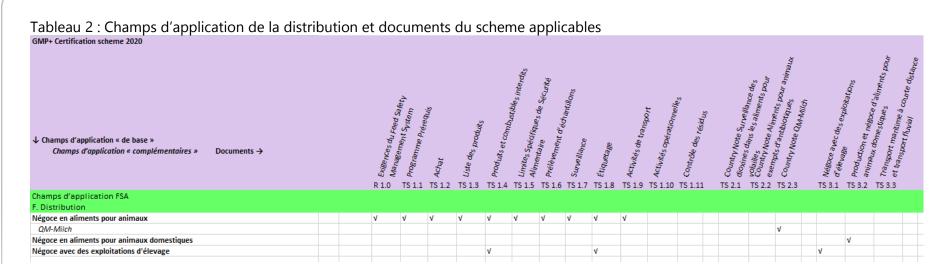


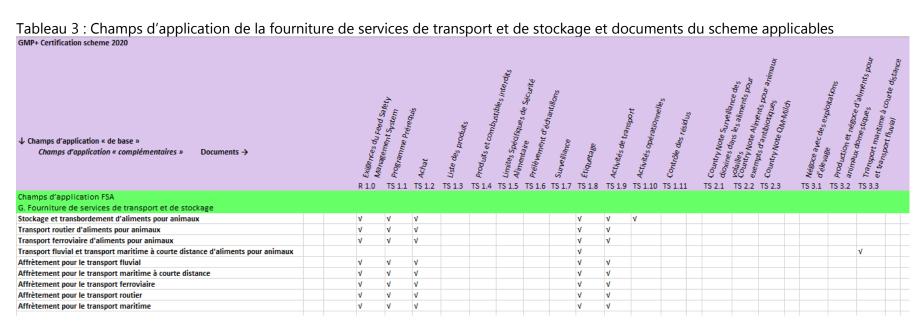
# Tableau 1 : Champs d'application de la production et documents du scheme applicables





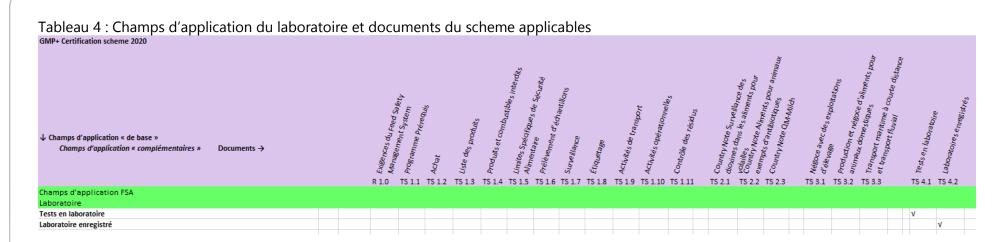


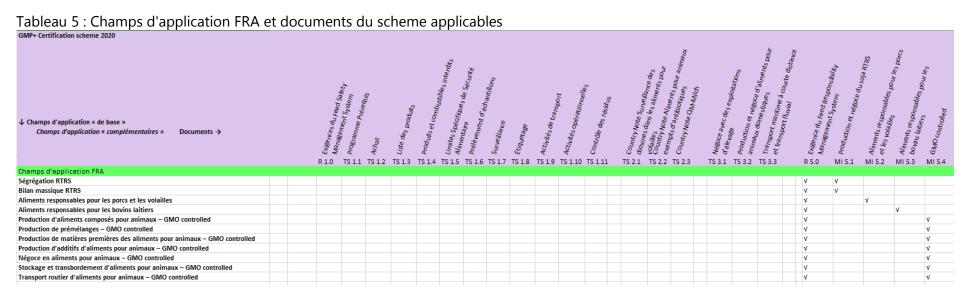
















# 3. Spécification des champs d'application de la certification

Dans ce chapitre, pour chaque champ d'application de la certification défini, un tableau vous fournit des informations pertinentes. Ces tableaux sont structurés de la manière suivante :

Champ d'application de la certification	Description fixe du champ d'application de la certification.		
Champ d'application de l'accréditation	La catégorie telle que définie dans l'ISO/TS22003 (2013), annexe A.		
Description	Description plus détaillée des (sous-)activités et des étapes du processus qui font partie du champ d'application de la certification.		
Norme	Référence à la (aux) norme(s) pertinente(s). Ces dernières sont énumérées dans les tableaux du chapitre 2.		
Spécification du champ d'application de la certification	Des informations plus détaillées sur les activités et les produits et/ou services en matière d'aliments pour animaux qui sont effectivement garantis par le Feed Safety Management System.  Pour certains champs d'application de la certification GMP+, il est obligatoire		
	d'ajouter des informations spécifiques. Pour les autres champs d'application de la certification, l'ajout d'informations spécifiques est facultatif.		
	Obligatoire	Facultatif	
	Une spécification obligatoire du champ d'application de la certification.	La possibilité d'ajouter des informations supplémentaires au champ d'application de la certification.	
Champs d'application complémentaires	Ces champs d'application sont liés à un champ d'application de la certification principal, par l'application d'une Country Note.		
	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+	
	Le nom du champ d'application.	Le nom de la norme.	





### 3.1. **Production d'aliments pour animaux**

### Production d'aliments composés pour animaux 3.1.1.

Champ d'application de la certification	Production d'aliments composés pour animaux		
Champ d'application de l'accréditation	D. Production d'aliments pour animaux DI. Production d'aliments pour animaux		
Description	Outre les activités de production ple pressage), cela comprend les accomposés pour animaux, notamm transbordement, le stockage, le tra la vente des aliments composés prod'application.  Notez que dans le champ d'applicanimaux », les installations mobile couvertes.  Remarques:  Les activités liées à la livraison des comme faisant partie du Transport.  Lorsque le stockage est proposé en considéré comme appartenant au Sid'application distinct.  La vente de produits d'alimentation.	ation d'aliments composés pour animaux.  proprement dites (comme le broyage, le mélange et tivités nécessaires à la production d'aliments ent la planification, l'approvisionnement, le ansport interne et le conditionnement. Bien entendu, roduits est également incluse dans ce champ ation « production d'aliments composés pour s de broyage et de mélange peuvent également être aliments pour animaux aux clients sont considérées ali s'agit d'un champ d'application distinct.  It ant que service à d'autres entreprises, il doit être stockage et transbordement. Il s'agit d'un champ in pour animaux achetés sans aucune transformation et de Négoce en aliments pour animaux. Il s'agit d'un	
Norme GMP+	Voir le tableau 1 du chapitre 2		
Spécification	Obligatoire	Facultatif	
		<ul> <li>Type d'aliments composés pour animaux (par exemple, spécifier le type de mélange, le type d'animal, la production d'aliments médicamenteux pour animaux, etc.)</li> <li>Si une entreprise exploite exclusivement une ou plusieurs phases/étapes du processus de production, celles-ci peuvent être enregistrées.</li> <li>Fabricant à façon</li> </ul>	



Champs d'application	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+
complémentaires	<ul> <li>Ligne(s) de production exempte(s) d'antibiotiques</li> <li>Site de production exempt d'antibiotiques</li> </ul>	Voir le tableau 1 du chapitre 2
	<ul><li>Surveillance des dioxines dans les aliments pour poules pondeuses</li><li>QM-Milch</li></ul>	





# 3.1.2. Production de prémélanges

Champ d'application de Production de prémélanges			
la certification	The second of th		
Champ d'application de	D. Production d'aliments pour an	imaux	
l'accréditation	DI. Production d'aliments pour an	imaux	
Description	Toutes les activités liées à la fabrication	n de prémélanges.	
	Outre la production proprement dite, cela comprend toutes les activités nécessaires à la production de prémélanges, notamment la planification, l'approvisionnement, le transbordement, le stockage, le transport interne et le conditionnement. Bien entendu, la vente des prémélanges produits est également incluse dans ce champ d'application.		
	Remarques : Les activités liées à la livraison des aliments pour animaux aux clients sont considérées comme faisant partie du Transport. Il s'agit d'un champ d'applic distinct.		
	Lorsque le stockage est proposé en tant que service à d'autres entreprises, il doit être considéré comme appartenant au Stockage et transbordement. Il s'agit d'un champ d'application distinct.		
	La vente de produits d'alimentation pour animaux achetés sans aucune transformation est considérée comme faisant partie de Négoce en aliments pour animaux. Il s'agit d'un champ d'application distinct.		
Norme GMP+	Voir le tableau 1 du chapitre 2		
Spécification	Obligatoire	Facultatif	
		- Type de prémélange	
		<ul> <li>Si une entreprise exploite         exclusivement une ou plusieurs         phases/étapes du processus de         production, celles-ci peuvent être         enregistrées.</li> <li>Fabricant à façon</li> </ul>	
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+	
	<ul> <li>Ligne(s) de production exempte(s) d'antibiotiques</li> <li>Site de production exempt d'antibiotiques</li> </ul>	Voir le tableau 1 du chapitre 2	





# Production de matières premières des aliments pour animaux

Champ d'application de la certification	Production de matières premières des aliments pour animaux	
Champ d'application de l'accréditation	D. Production d'aliments pour animaux DI. Production d'aliments pour animaux	
Description	Toutes les activités liées à la fabrication de matières premières des aliments pour animaux.  Outre la production proprement dite, cela comprend toutes les activités nécessaires à la production de matières premières des aliments pour animaux, notamment la planification, l'approvisionnement, le transbordement, le stockage, le transport interne et le conditionnement. Bien entendu, la vente des matières premières des aliments pour animaux produites est également incluse dans ce champ d'application.  Notez que dans le champ d'application « production de matières premières des aliments pour animaux », les installations mobiles de broyage et de mélange peuvent également être couvertes.  Remarques:	
	Les activités liées à la livraison des aliments pour animaux aux clients sont considérées comme faisant partie du Transport. Il s'agit d'un champ d'application distinct.  Lorsque le stockage est proposé en tant que service à d'autres entreprises, il doit être considéré comme appartenant au Stockage et transbordement. Il s'agit d'un champ d'application distinct.  La vente de produits d'alimentation pour animaux achetés sans aucune transformation est considérée comme faisant partie de Négoce en aliments pour animaux. Il s'agit d'un champ d'application distinct.	
Norme GMP+	Voir le tableau 1 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
		<ul> <li>Si une entreprise exploite         exclusivement une ou plusieurs         phases/étapes du processus de         production, celles-ci peuvent être         enregistrées.</li> <li>Fabricant à façon</li> <li>« Nom de la matière première des         aliments pour animaux » – Il est         fortement recommandé d'utiliser TS 1.3         Liste des produits FSP. Plus d'un produit         peut être répertorié.</li> </ul>





Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+
	- Ligne(s) de production exempte(s) d'antibiotiques	Voir le tableau 1 du chapitre 2
	- Site de production exempt d'antibiotiques	
	- QM-Milch	





### Production d'additifs d'aliments pour animaux 3.1.4.

Champ d'application de la certification	Production d'additifs d'aliments pour animaux	
Champ d'application de l'accréditation	K. Production de produits (bio)chimiques	
Description	Toutes les activités liées à la fabrication d'additifs d'aliments pour animaux.	
	Outre la production proprement dite, cela comprend toutes les activités nécessaires à la production d'additifs d'aliments pour animaux, notamment le planification, l'approvisionnement, le transbordement, le stockage, le transpointerne et le conditionnement. Bien entendu, la vente des additifs d'aliments pour animaux produits est également incluse dans ce champ d'application.	
	Remarques : Les activités liées à la livraison des aliments pour animaux aux clients sont considérées comme faisant partie du Transport. Il s'agit d'un champ d'application distinct.	
	Lorsque le stockage est proposé en tant que service à d'autres entreprises, il être considéré comme appartenant au Stockage et transbordement. Il s'agit champ d'application distinct.	
	La vente de produits d'alimentation pour animaux achetés sans aucune transformation est considérée comme faisant partie de Négoce en aliments animaux. Il s'agit d'un champ d'application distinct.	
Norme GMP+	Voir le tableau 1 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
		- Si une entreprise exploite exclusivement une ou plusieurs phases/étapes du processus de production, celles-ci peuvent être enregistrées.
		- Fabricant à façon
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+
	- Ligne(s) de production exempte(s) d'antibiotiques	Voir le tableau 1 du chapitre 2
	- Site de production exempt d'antibiotiques	





### 3.1.5. Production d'aliments pour animaux domestiques

# 3.1.5.1. Aliments composés pour animaux domestiques

Champ d'application de la certification	Production d'aliments composés pour animaux domestiques		
Champ d'application de l'accréditation	D. Production d'aliments pour animaux DII Production d'aliments pour animaux domestiques		
Description	Toutes les activités liées à la fabrication d'aliments composés pour animaux domestiques.		
	Outre la production proprement dite, cela comprend toutes les activités nécessaires à la production d'aliments composés, notamment la planification, l'approvisionnement, le transbordement, le stockage, le transport interne et le conditionnement. Bien entendu, la vente des aliments pour animaux domestiques produits est également incluse dans ce champ d'application.		
	Remarques : Les activités liées à la livraison des aliments pour animaux aux clients sont considérées comme faisant partie du Transport. Il s'agit d'un champ d'application distinct.		
	Lorsque le stockage est proposé en tant que service à d'autres entreprises, il doit être considéré comme appartenant au Stockage et transbordement. Il s'agit d'un champ d'application distinct.		
	La vente de produits d'alimentation pour animaux achetés sans aucune transformation est considérée comme faisant partie de Négoce en aliments animaux. Il s'agit d'un champ d'application distinct.		
Norme GMP+	Voir le tableau 1 du chapitre 2		
Spécification	Obligatoire	Facultatif	
		- Si une entreprise exploite exclusivement une ou plusieurs phases/étapes du processus de production, celles-ci peuvent être enregistrées.	
		- Fabricant à façon	
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+	
	Non applicable	Non applicable	





# 3.1.5.2. Matières premières des aliments pour animaux domestiques

Champ d'application de la certification	Production de matières premières des aliments pour animaux domestiques		
Champ d'application de l'accréditation	D. Production d'aliments pour animaux DII Production d'aliments pour animaux domestiques		
Description	Toutes les activités liées à la fabrication de matières premières des aliments pour animaux domestiques.		
	Outre la production proprement dite, cela comprend toutes les activités nécessaires à la production de matières premières des aliments pour animaux, notamment la planification, l'approvisionnement, le transbordement, le stockage, le transport interne et le conditionnement. Bien entendu, la vente des matières premières des aliments pour animaux produites est également incluse dans ce champ d'application.		
	Remarques : Les activités liées à la livraison des aliments pour animaux aux clients sont considérées comme faisant partie du Transport. Il s'agit d'un champ d'application distinct.		
	Lorsque le stockage est proposé en tant que service à d'autres entreprises, il doit être considéré comme appartenant au Stockage et transbordement. Il s'agit d'un champ d'application distinct.		
	La vente de produits d'alimentation pour animaux achetés sans aucune transformation est considérée comme faisant partie de Négoce en aliments pour animaux. Il s'agit d'un champ d'application distinct.		
Norme GMP+	Voir le tableau 1 du chapitre 2		
Spécification	Obligatoire	Facultatif	
		<ul> <li>Si une entreprise exploite exclusivement une ou plusieurs phases/étapes du processus de production, celles-ci peuvent être enregistrées.</li> <li>Fabricant à façon</li> </ul>	
		- « Nom de la matière première des aliments	
		pour animaux » – Il est fortement recommandé	
		d'utiliser TS 1.3 Liste des produits FSP. Plus d'un produit peut être répertorié.	
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+	
	Non applicable	Non applicable	





# 3.2. Distribution

# 3.2.1. Négoce en aliments pour animaux

Champ d'application de la certification	Négoce en aliments pour animaux
Champ d'application de l'accréditation	F. Distribution FII. Courtage / Négoce en denrées alimentaires
Description	Achat et vente ultérieure de produits d'alimentation pour animaux. Cela concerne les aliments pour animaux produits par des tiers.
	L'entreprise devient le propriétaire des aliments pour animaux.
	Remarques : - Le champ d'application Négoce en aliments pour animaux doit être spécifié. Voir la case Spécification.
	- Les activités liées à la livraison des aliments pour animaux aux clients sont considérées comme faisant partie du Transport d'aliments pour animaux. Il s'agit d'un champ d'application distinct.
	- Le stockage des produits d'alimentation pour animaux n'entre pas dans le champ d'application Négoce en aliments pour animaux.
	- Dans le cas d'un négoce direct exclusivement avec des exploitations d'élevage, il est possible d'obtenir la certification GMP+ en se conformant à la spécification technique TS 3.1 Négoce avec des exploitations d'élevage.
	- Lorsqu'il est fait appel à un fabricant à façon, l'entreprise doit toujours être certifiée dans le champ d'application Négoce en aliments pour animaux. De préférence, ce champ d'application est spécifié par « étiquetage privé ». Voir aussi la case Spécification. Pour une entreprise ayant ce champ d'application Étiquetage privé, les audits inopinés ne sont pas obligatoires dans le cadre de la procédure de certification. Pour plus de détails à ce sujet, voir les règles de certification GMP+.
	- Une boîte postale est une boîte aux lettres verrouillable nominative située dans les locaux d'un bureau de poste. Une boîte postale est souvent utilisée sur les contrats ou les factures et fait donc partie du processus de vente. En tant que telle, la boîte postale fait partie de la chaîne des aliments pour animaux GMP+ et doit être certifiée en conséquence (champ d'application : Négoce en aliments pour animaux). Cela assure la transparence du marché en montrant que les aliments pour animaux vendus via cette boîte postale sont couverts par la chaîne des aliments pour animaux GMP+. Il n'est pas nécessaire de se rendre sur les lieux de la boîte postale à des fins de certification.
	- Bureaux de vente : Il existe des situations où une usine de production ne vend pas le produit directement aux clients, mais par l'intermédiaire d'un bureau de vente qui est souvent situé à une adresse différente et/ou porte un nom différent.



	Sur le connaissement, l'adresse et peut-être le nom spécifique du site de production pourraient être mentionnés, mais les ventes se font par l'intermédiaire de ce bureau de vente. Ce bureau de vente peut être le siège social d'une entreprise ayant plusieurs sites de production ou d'une société d'exportation, mais il est également possible, par exemple, qu'un bureau de facturation distinct soit utilisé. Dans tous ces cas, un bureau de vente fait partie de la chaîne des aliments pour animaux GMP+ et doit être certifié en conséquence (champ d'application : Négoce en aliments pour animaux).  C'est à l'organisme de certification de décider si un audit sur site est nécessaire.	
Norme GMP+	Voir le tableau 2 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Sélectionnez une ou plusieurs des options :  - Aliments composés - Prémélanges - Additifs d'aliments pour animaux - Matières premières des aliments pour animaux	<ul> <li>Les aliments pour animaux faisant l'objet du négoce peuvent être spécifiés en plus de la section obligatoire. Pensez au « Négoce en produits fourragers ».</li> <li>Étiquetage privé</li> </ul>
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+
	- QM-Milch	Voir le tableau 2 du chapitre 2





### Négoce en aliments pour animaux domestiques 3.2.2.

Champ d'application de la certification	Négoce en aliments pour animaux domestiques		
Champ d'application de l'accréditation	F. Distribution FII. Courtage / Négoce en denrées alimentaires		
Description	Achat et vente ultérieure de produits d'alimentation pour animaux. Cela concerne les aliments pour animaux produits par des tiers.		
	L'entreprise devient le propriétai	re des aliments pour animaux.	
	Remarques : Le champ d'application Négoce en aliments pour animaux (domestiques) doit être spécifié. Voir la case Spécification.		
	Les activités liées à la livraison des aliments pour animaux domestiques aux clients sont considérées comme faisant partie du Transport. Il s'agit d'un champ d'application distinct.		
Norme GMP+	Voir le tableau 2 du chapitre 2		
Spécification	Obligatoire Facultatif		
	Sélectionnez une ou plusieurs des options :  - Aliments composés  - Matières premières des aliments pour animaux	- Les aliments pour animaux faisant l'objet du négoce peuvent être spécifiés en plus de la section obligatoire.	
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+	
	Non applicable	Non applicable	





### Négoce avec des exploitations d'élevage 3.2.3.

Champ d'application de la certification	Négoce avec des exploitations d'élevage	
Champ d'application de l'accréditation	F. Distribution FII. Courtage / Négoce en denrées alimentaires	
Description	Achat et vente ultérieure de produits d'alimentation pour animaux aux exploitations d'élevage. Le stockage et le transport d'aliments pour animaux emballés sont également couverts par ce champ d'application Aliments pour animaux. Voir pour plus de détails le TS 3.1 Négoce avec des exploitations d'élevage. L'entreprise devient le propriétaire des aliments pour animaux.	
Norme GMP+	Voir le tableau 2 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire Facultatif	
	Aucun	- L'aliment pour animaux faisant l'objet du négoce peut être spécifié
Champs d'application complémentaires	Champ d'application Norme GMP+ complémentaire	
	Non applicable	Non applicable





### 3.3. Fourniture de services de transport et de stockage

### Stockage et transbordement d'aliments pour animaux 3.3.1.

Champ d'application de la certification	Stockage et transbordement d'aliments pour animaux
Champ d'application de l'accréditation	G. Fourniture de services de transport et de stockage
Description	Toutes les activités liées au stockage et au transbordement de produits d'alimentation pour animaux, et les activités qui sont en général réalisées par des entreprises de stockage/collecte.
	Les activités de stockage visent à créer et à maintenir des conditions sûres afin de préserver les principales caractéristiques du produit d'alimentation pour animaux et d'éviter le développement de tout risque. Les activités de transbordement comprennent souvent un changement du moyen de transport d'un produit d'alimentation pour animaux.  De façon plus détaillée :  - toutes les activités nécessaires pour permettre un bon stockage ou transbordement, telles que la planification, le transport interne et le stockage (intermédiaire). Cela comprend en outre toute activité qui doit être considérée comme faisant partie des bonnes pratiques de stockage, notamment les mesures d'hygiène, la lutte contre les nuisibles (y compris la fumigation), les mesures de conservation (par exemple avec des acides, ou au moyen du séchage et de la ventilation), etc.  - Les activités qui sont en général réalisées par des entreprises de stockage/collecte¹:  - Ensilotage d'aliments pour animaux : Transférer des marchandises d'une unité plus petite vers une unité plus grande. Par exemple : de sacs vers un wagon de marchandises en vrac/un compartiment de chargement, ou de petits conteneurs vers un réservoir ;  - Ensachage d'aliments pour animaux : Transférer des marchandises d'une unité plus grande vers une unité plus petite. Par exemple : Mise en balles des fourrages (les recouvrir de n'importe quel emballage, en faire un ou plusieurs paquets) ; ou transférer d'un réservoir vers un plus petit conteneur, ou d'un entrepôt de vrac vers des bigs bags, etc.
	<ul> <li>Nettoyage/tamisage : Élimination de particules de différentes tailles en faisant passer les matières premières des aliments pour animaux à travers un ou plusieurs tamis tout en les secouant ou en les versant.</li> <li>Décortication : Élimination complète ou partielle des couches extérieures des céréales, graines, fruits, noix et autres ;</li> </ul>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il convient de noter que le GMP+ FC scheme ne définit pas de champ d'application spécial pour la collecte des produits primaires. La collecte est indiquée par les deux champs d'application Négoce et Stockage.





Norme GMP+	<ul> <li>Décorticage : Élimination de la peau extérieure des haricots, des céréales et des graines, généralement par des moyens physiques ;</li> <li>Mélange : mélange de deux ou plusieurs lots d'un même produit d'alimentation pour animaux pour la standardisation ou pour augmenter la taille du lot. (Remarque : Les mélanges effectués pour diluer les contaminants réglementés sont interdits) ;</li> <li>Ajout d'eau à la mélasse, par exemple, pendant le stockage ;</li> <li>Hachage : Réduction de la taille des particules à l'aide d'un ou plusieurs couteaux ;</li> <li>Floconnage : activité où des grains entiers sont pressés pour obtenir des grains plats comme des flocons.</li> <li>Fragmentation : Procédé consistant à concasser une matière première des aliments pour animaux en fragments.</li> <li>Voir le tableau 3 du chapitre 2</li> </ul>	
Spécification	Obligatoire  Aucun	Facultatif  Le cas échéant  - Le stockage peut être fourni en tant que service  - Le transbordement peut être fourni en tant que service
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire  Non applicable	Norme GMP+  Non applicable





# 3.3.2. Transport routier d'aliments pour animaux

Champ d'application de la certification	Transport routier d'aliments pour animaux	
Champ d'application de l'accréditation	G. Fourniture de services de transport et de stockage	
Description	Toutes les activités liées au transport d'aliments pour animaux par la route.  On entend par là non seulement le transport physique, mais aussi toutes les	
	activités qui permettent le transport, comme la planification, l'achat, l'entretien, le nettoyage et l'administration.  Remarques:	
	- Le transport interne (voir pour une définition F 0.2 Liste des définitions) des aliments pour animaux, qu'il soit effectué par des moyens propres ou par un sous-traitant, doit être garanti conformément aux exigences de TS 1.9 Activités de transport. Toutefois, il n'est pas nécessaire de délivrer un champ d'application Transport routier d'aliments pour animaux.	
Norme GMP+	Voir le tableau 3 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Aucun	<ul> <li>Spécification du type de chargement (par exemple, marchandises en vrac, liquides, marchandises emballées, etc.)</li> <li>Le transport peut être fourni en tant que service</li> </ul>
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+
	Non applicable	Non applicable





### Transport ferroviaire d'aliments pour animaux 3.3.3.

Champ d'application de la certification <sup>2</sup>	Transport ferroviaire d'aliments pour animaux	
Champ d'application de l'accréditation	G. Fourniture de services de transport et de stockage	
Description	Toutes les activités liées au transport d'aliments pour animaux par voie ferroviaire.  On entend par là non seulement le transport physique, mais aussi toutes les activités qui permettent le transport, comme la planification, l'achat, le nettoyage et l'administration.	
Norme GMP+	Voir le tableau 3 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Aucun	Spécification du type de chargement (par exemple, marchandises en vrac, liquides, marchandises emballées, etc.)
Champs d'application Champ d'application Norme GMP+ complémentaires		Norme GMP+
	Non applicable	Non applicable

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Actuellement, la certification n'est pas obligatoire pour ce champ d'application, mais elle peut avoir lieu sur une base volontaire jusqu'à une date qui reste à déterminer.



Version FR: 1er janvier 2022 25/36



# 3.3.4. Transport fluvial et transport maritime à courte distance d'aliments pour animaux

Champ d'application de la certification	Transport fluvial et transport maritime à courte distance d'aliments pour animaux	
Champ d'application de l'accréditation	-	
Description	Transport d'aliments pour animaux par l'intermédiaire du transport maritime à courte distance et par les voies navigables intérieures.  On entend par là non seulement le transport physique (chargement, transport et déchargement), mais aussi toutes les activités qui permettent le transport, comme la planification, l'achat, le nettoyage et l'administration.	
Norme GMP+	Voir le tableau 3 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire Facultatif	
	Aucun	Spécification du type de chargement (par exemple, marchandises en vrac, liquides, marchandises emballées, etc.)
Champs d'application complémentaires	Champ d'application Norme GMP+ complémentaire	
	Non applicable	Non applicable





### Affrètement pour le transport d'aliments pour animaux 3.3.5.

Champ d'application de la certification	Affrètement pour le transport fluvial	
Champ d'application de l'accréditation	G. Fourniture de services de transport et de stockage	
Description	Dans le cadre de ce champ d'application, toutes les activités liées au courtage de fret par voie navigable peuvent être réalisées. Il s'agit de l'ensemble du processus d'acceptation de la commande, de la sélection et de l'acceptation d'un compartiment de chargement, des instructions pour l'inspection, de la réalisation de l'inspection et du rapport d'inspection, de l'approbation du compartiment de chargement sur la base du rapport LCI positif et de la mise à jour des dossiers administratifs.  Les entreprises exerçant une partie de ces activités, comme les courtiers et les agents commerciaux, en tant qu'intermédiaires entre les commanditaires et les agents de fret, entrent également dans le champ d'application de cette norme.  Le transport proprement dit (chargement, transport et déchargement) n'est pas inclus dans ce champ d'application.	
Norme GMP+	Voir le tableau 3 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Aucun	Aucun
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+
	Non applicable	Non applicable



Champ d'application de la certification	Affrètement pour le transport maritime à courte distance	
Champ d'application de l'accréditation	G. Fourniture de services de transport et de stockage	
Description	Dans le cadre de ce champ d'application, toutes les activités liées au courtage de fret peuvent être réalisées. Il s'agit de l'ensemble du processus d'acceptation de la commande, de la sélection et de l'acceptation d'un compartiment de chargement, des instructions pour l'inspection¹, de la réalisation de l'inspection et du rapport d'inspection, de l'approbation du compartiment de chargement sur la base du rapport LCI positif et de la mise à jour des dossiers administratifs.  Les entreprises exerçant une partie de ces activités, comme les courtiers et les agents commerciaux, en tant qu'intermédiaires entre les commanditaires et les agents de fret, entrent également dans le champ d'application de cette norme.  Le transport proprement dit (chargement, transport et déchargement) n'est pas inclus dans ce champ d'application.	
Norme GMP+	Voir le tableau 3 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Aucun	Aucun
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+
	Non applicable	Non applicable



Champ d'application de la certification	Affrètement pour le transport ferroviaire	
Champ d'application de l'accréditation	G. Fourniture de services de transport et de stockage	
Description	Dans le cadre de ce champ d'application, toutes les activités liées au courtage de fret peuvent être réalisées. Il s'agit de l'ensemble du processus d'acceptation de la commande, de la sélection et de l'acceptation d'un compartiment de chargement, des instructions pour l'inspection, de la réalisation de l'inspection et du rapport d'inspection, de l'approbation du compartiment de chargement sur la base du rapport LCI positif et de la mise à jour des dossiers administratifs.  Les entreprises exerçant une partie de ces activités, comme les courtiers et les agents commerciaux, en tant qu'intermédiaires entre les commanditaires et les agents de fret, entrent également dans le champ d'application de cette norme.  Le transport proprement dit (chargement, transport et déchargement) n'est pas inclus dans ce champ d'application.	
Norme GMP+	Voir le tableau 3 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Aucun	Aucun
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+
	Non applicable	Non applicable





Champ d'application de la certification <sup>3</sup>	Affrètement pour le transport routier	
Champ d'application de l'accréditation	G. Fourniture de services de transport et de stockage	
Description	Dans le cadre de ce champ d'application, toutes les activités liées au courtage de fret peuvent être réalisées. Il s'agit de l'ensemble du processus d'acceptation de la commande, de la sélection et de l'acceptation d'un compartiment de chargement et de la mise à jour des dossiers administratifs.  Les entreprises exerçant une partie de ces activités, comme les courtiers et les agents commerciaux, en tant qu'intermédiaires entre les commanditaires et les agents de fret, entrent également dans le champ d'application de cette norme.  Le transport proprement dit (chargement, transport et déchargement) n'est pas inclus dans ce champ d'application.	
Norme GMP+	Voir le tableau 3 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Aucun	Aucun
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire Norme GMP+	
	Non applicable	Non applicable

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Actuellement, la certification n'est pas obligatoire pour ce champ d'application, mais elle peut avoir lieu sur une base volontaire jusqu'à une date qui reste à déterminer.



Version FR: 1er janvier 2022 30/36

Champ d'application de la certification	Affrètement pour le transport maritime	
Champ d'application de l'accréditation	G. Fourniture de services de transport et de stockage	
Description	Dans le cadre de ce champ d'application, toutes les activités liées au courtage de fret peuvent être réalisées. Il s'agit de l'ensemble du processus d'acceptation de la commande, de la sélection et de l'acceptation d'un compartiment de chargement, des instructions pour l'inspection, de la réalisation de l'inspection et du rapport d'inspection, de l'approbation du compartiment de chargement sur la base du rapport LCI positif et de la mise à jour des dossiers administratifs.  Les entreprises exerçant une partie de ces activités, comme les courtiers et les agents commerciaux, en tant qu'intermédiaires entre les commanditaires et les agents de fret, entrent également dans le champ d'application de cette norme.  Le transport proprement dit (chargement, transport et déchargement) n'est pas inclus dans ce champ d'application.	
Norme GMP+	Voir le tableau 3 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Aucun	Aucun
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire Norme GMP+	
	Non applicable	Non applicable





### Activités de laboratoire 3.4.

# 3.4.1. Tests en laboratoire

Champ d'application de la certification	Tests en laboratoire	
Champ d'application de l'accréditation	-	
Description	Toutes les activités liées à la réalisation d'analyses d'aliments pour animaux.  Outre l'analyse proprement dite des aliments pour animaux, cela comprend toutes les activités nécessaires à la réalisation des analyses, notamment la réception, le stockage et le traitement des échantillons, l'analyse, l'enregistrement, l'établissement de rapports et l'archivage.	
Norme GMP+	Voir le tableau 4 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Spécification de l'analyse	Aucun
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+
	Non applicable	Non applicable





# 3.4.2. Laboratoire enregistré

Champ d'application de la certification	Laboratoire enregistré	
Champ d'application de l'accréditation	-	
Description	Les analyses qui entrent dans le champ d'application d'un certificat de laboratoire accepté sont effectuées conformément aux critères de performance définis.	
Norme GMP+	Voir le tableau 4 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Spécification de l'analyse	Aucun
Champs d'application complémentaires	Champ d'application complémentaire	Norme GMP+
	Non applicable	Non applicable





## 3.5. Activités de Feed Responsibility

Champs d'application de la certification	Ségrégation RTRS Bilan massique RTRS	
Champ d'application de l'accréditation	-	
Description	Dans le cadre de ces champs d'application, toutes les activités liées à la production et/ou au négoce du soja RTRS (y compris les sous-produits du soja) peuvent être réalisées. Le champ d'application applicable dépend du modèle de chaîne d'approvisionnement utilisé : ségrégation ou bilan massique.	
Norme GMP+	Voir le tableau 5 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Non applicable	Non applicable

Champ d'application de la certification	Aliments responsables pour les porcs	et les volailles
Champ d'application de l'accréditation	-	
Description	Dans le cadre de ce champ d'application, toutes les activités liées à la production et/ou au négoce d'aliments responsables pour les porcs et les volailles peuvent être réalisées.	
Norme GMP+	Voir le tableau 5 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Non applicable	Non applicable





Champ d'application de la certification	Aliments responsables pour les bovins laitiers	
Champ d'application de l'accréditation	-	
Description	Dans le cadre de ce champ d'application, toutes les activités liées à la production et/ou au négoce d'aliments responsables pour les bovins laitiers peuvent être réalisées.	
Norme GMP+	Voir le tableau 5 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	Non applicable	Non applicable
Champs d'application de la certification	Production d'aliments composés pour animaux – GMO controlled Production de prémélanges – GMO controlled Production de matières premières des aliments pour animaux – GMO controlled Production d'additifs d'aliments pour animaux – GMO controlled Négoce en aliments pour animaux – GMO controlled Stockage et transbordement d'aliments pour animaux – GMO controlled Transport routier d'aliments pour animaux – GMO controlled	
Champ d'application de l'accréditation	-	
Description	Dans le cadre de ces champs d'application, toutes les activités liées à la production et/ou au négoce d'aliments pour animaux contenant des OGM contrôlés peuvent être réalisées. Les services de transport et de stockage peuvent également être réalisés dans le cadre de ce champ d'application.  Notez que dans le champ d'application « production d'aliments composés » et « production de matières premières des aliments pour animaux », les installations mobiles de broyage et de mélange peuvent également être couvertes.	
Norme GMP+	Voir le tableau 5 du chapitre 2	
Spécification	Obligatoire	Facultatif
	S'il s'agit du champ d'application « Négoce en aliments pour animaux – OGM contrôlés », veuillez sélectionner une ou plusieurs des options :  - Aliments composés - Prémélanges - Additifs d'aliments pour animaux - Matières premières des aliments pour animaux	Non applicable



Chez GMP+ International, nous pensons que tout le monde, quels que soient son identité et son lieu de résidence, devrait avoir accès à des denrées alimentaires sûres.

### **GMP+ International**

Braillelaan 9 2289 CL Rijswijl

Pavs-Bas

Tél. +31 (0)70 – 307 41 20 (Bureau) +31 (0)70 – 307 41 44 (Help Desk)

E info@gmpplus.org

### Clause de non-responsabilité

Cette publication vise à informer les parties concernées des normes GMP+. La publication sera régulièrement mise à jour. GMP+ International B.V. n'est pas responsable des éventuelles inexactitudes que pourrait contenir cette publication.

### <u>© GMP+ International B.V.</u>

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce document peuvent être consultées sur un ordinateur, téléchargées et imprimées à condition d'être utilisées à des fins personnelles et non commerciales. Toute utilisation hors de ce cadre doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de la part de GMP+ International B.V.